# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## FASILD

Question écrite n° 22425

### Texte de la question

M. Bruno Le Roux souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la diminution des aides publiques aux actions d'intégration en Seine-Saint-Denis. En effet, le Gouvernement a décidé de geler au début de l'année la moitié de la contribution de l'Etat au FASILD, mieux connu sous son ancien nom de Fonds d'action sociale (FAS). De très nombreuses associations de soutien aux immigrés sont menacées par le gel des crédits publics. Cette politique aura donc pour conséquence de mettre en difficulté de nombreuses associations qui n'auront d'autre choix que de disparaître. Dès lors, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des dispositions pour que les aides publiques aux associations soient rétablies d'urgence.

### Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, le troisième versement venant d'être effectué au 15 août. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement, le troisième versement trimestriel a été effectué le 4 août dernier et le paiement du solde de la subvention interviendra comme convenu le 15 novembre prochain. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettront d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le Gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. Le public primo-arrivant fait l'objet d'une attention particulière, s'agissant notamment des formations linguistiques et civiques. Car il est patent que si l'intégration est un processus complexe et qui s'inscrit dans la durée, il n'en est pas moins important de commencer celle-ci très en amont et de disposer dès l'arrivée de conditions optimales. Cet engagement au profit des nouveaux arrivants, qui se traduit en 2003 par l'expérimentation dans douze départements du contrat d'accueil et d'intégration, ne signifie pas un désengagement vis-à-vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes, particulièrement en matière d'éducation et d'emploi, que le FASILD et l'ensemble des départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration du 10 avril dernier.

### Données clés

**Auteur :** M. Bruno Le Roux
**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (1re circonscription) - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 22425
**Rubrique :** Étrangers

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE22425

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité
**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2003, page 5738
**Réponse publiée le :** 13 octobre 2003, page 7819